

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/219/DEL/1.2

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 h 30, se sont réunis à la salle du carrosse Mairie de EU, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVOGELAERE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjointe Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, Mme ALIGON Stéphanie, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. ADAM Hervé par Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, Mme MOULIN José par M. DEVOGELAERE Robin, M. CASTELOT Christophe par M. GRANDSERT Thierry, M. BARBIER Michel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUJEANCOURT Anne par M. GODEMAN Sébastien, M. ACCARD Stéphane par Mme VANDENBERGHE Isabelle.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme FERMENT Jenny.

Date de convocation : 29 mai 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE DE L'ELECTRICITE (TCCFE) DE LA COMMUNE D'EU AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE (SDE76) AU 1ER JANVIER 2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville d'Eu, par délibération n°2021/240/DEL/1.2 du 18 octobre 2021, a adhéré au SDE76 pour l'ensemble de ses compétences, y compris le service public de distribution du gaz.

Dans ce cadre, la commune a transféré au SDE76 :

- les contrats conclus avec Enedis et GRDF ;
- les redevances issues des contrats de concession d'électricité et de gaz ;
- la redevance d'occupation du domaine public (RODP) au titre de l'électricité ;
- la redevance d'occupation provisoire du domaine public liée aux chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (RODPP), tout en conservant le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE).

La présente délibération a pour objet le transfert, à compter du 1er janvier 2027, de la part communale de l'accise sur l'électricité au profit du SDE76, avec maintien du taux actuellement en vigueur fixé à 8,5 %. La commune conservera toutefois le produit de cette taxe perçu au titre de l'année 2026.

Par ailleurs, le SDE76 a formulé une proposition visant à permettre à la commune de sortir du marché CREM (conception, réalisation, exploitation et maintenance) dans les meilleures conditions possibles.

Le SDE76 sollicite une délibération avant le 1er juillet 2026 afin de permettre une mise en application au 1er janvier 2027. Des échanges sont en cours avec les équipes de VINCI afin de réduire l'enveloppe des travaux prévue pour l'année 2027.

Dans ce cadre, le SDE76 assurerait également le suivi des travaux programmés pour les années 2026 et 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le transfert de l'accise sur l'électricité au profit du SDE76.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,

Mme FERMENT Jenny

